

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PERFECT SEVEN CORPORATION »

Siège Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
CITE ITAL., Lot 83, Ilot 95

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/11/2022 , et enregistrés au CEPICI le 11/11/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PERFECT SEVEN CORPORATION »

Objet : Génie civil, télécommunications, informatique, import-export, services divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
CITE ITAL., Lot 83, Ilot 95

Dirigeant(s) Mme FADIGA NINA FATIM (COGÉRANTE), M KOUASSI ELYOTH PATRICK JOEL (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06936 du 19/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72661/GTCA/RC/2022 du 19/12/2022

